

## 12 Nov 24 - Formation des entrepreneurs : appel pour un minimum obligatoire avant de créer son entreprise

Si entrepreneur est un vrai métier, il n'existe pas de formation « obligatoire » pour se lancer. Un atout liberté ou une faille du système ? Le débat est ouvert.



Certaines compétences, notamment en gestion administrative, sont indispensables pour démarrer son entreprise. (Courtney)

Publié le 12 nov. 2024 à 06:00 par Valérie Talmon

Le nombre de créations d'entreprises s'approche déjà du million en 2024 - il était de 1.051.500 en 2023. Mais la hausse des défaillances est elle aussi au rendez-vous. Leur nombre devrait **atteindre plus de 66.000 cette année contre 55.492 en 2023.** « Ce n'est pas forcément lié au contexte économique, tempère Claudine PERY, présidente de l'association Entraide et Entrepreneurs. Parce qu'on a vu ces dernières années l'émergence d'un grand nombre de créations de TPE, d'entreprises individuelles qui se sont montées très, trop facilement, sans culture économique et entrepreneuriale forte pour soutenir le projet. » Un certain manque de préparation des entrepreneurs serait donc en cause.

Même constat du côté de Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) : « De nombreuses structures, notamment les plus jeunes, rencontrent des difficultés majeures qui les mènent à la fermeture prématurée. Cette situation s'explique également par un manque de maîtrise des bases de gestion spécifiques à notre secteur. [...] Bon nombre de professionnels se lancent dans l'aventure entrepreneuriale sans avoir bénéficié d'une formation adéquate, ce qui les expose à des difficultés pour partie évitables. » Face à ce constat, l'UMIH va ainsi mettre en place une [formation spécifique](#) visant à accompagner les futurs et actuels entrepreneurs du secteur.

### Parcours Créateur en option côté artisanat

Il y a encore quelques années, des formations à l'entrepreneuriat étaient obligatoires pour certaines professions. C'était le cas notamment du Stage de préparation à l'installation (SPI), une formation

nécessaire pour s'immatriculer auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Ce stage est devenu facultatif en 2019. « Nous étions opposés à sa suppression, rappelle Joël FOURNY, président de CMA France. [Lancer une activité entrepreneuriale](#) ne s'improvise pas. Certaines compétences, notamment en gestion administrative, sont indispensables pour s'assurer d'un lancement efficient. C'est pour répondre à ce besoin que nous avons créé le Parcours Créateur, un dispositif de formations qui accompagne les entrepreneurs afin de leur donner les clés du succès. »

**Lire aussi :**

[Entrepreneuses, voici les clés pour se lancer et rencontrer le succès](#)

Le programme est riche : gestion commerciale, [structure juridique](#) , régime fiscal, statut social, gestion d'entreprise, RSE, stratégie numérique, culture entrepreneuriale... Sur 4 à 5 jours, tout y passe, ou presque, pour 700 euros en moyenne le « pack » complet. « Le Parcours Créateur est une offre de formation très complète, harmonisée sur tout le territoire, y compris dans les territoires ultramarins, souligne Joël Fourny. Elle est composée de cinq packs de formations et de 21 modules individuels. Ces formations peuvent être dispensées en présentiel ou à distance et sont adaptées aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises artisanales. »

Avec un argument qui fait mouche : 76 % des entrepreneurs accompagnés par les CMA ont passé le cap des trois ans après la création (ou la reprise) de leur activité.

**Quelles formations pour quel projet ?**

Bien évidemment, selon leur parcours, tous les créateurs n'ont pas les mêmes besoins. Entre un jeune fraîchement diplômé d'une école de commerce qui a reçu les bases de gestion, de montage de business plan, et un ancien salarié en reconversion, les connaissances et les besoins diffèrent. L'un possède des bases de compta, l'autre l'expérience métier. Il convient donc avant tout d'identifier ses besoins, et le mieux pour cela, est de se rapprocher d'un réseau d'aide à la création d'entreprise.

Pour des jeunes, des étudiants en particulier, les antennes Pépite (Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) proposent des programmes pour renforcer la [culture entrepreneuriale](#) et l'innovation dans l'enseignement supérieur, via des actions de formation et d'accompagnement, et différents modules ciblés selon le profil (statut étudiant-entrepreneur ou pas, état d'avancement du projet, etc.).

Pour le plus grand nombre, il existe des formations courtes, finançables via France Travail ou le compte personnel de formation (CPF), comme « 5 jours pour Entreprendre », dispensées par les Chambre de commerce et d'industrie .

**Lire aussi :**

[La formation à l'entrepreneuriat en prison réduit la récidive](#)

C'est justement cette formation qu'ont suivi Louise PERFETTINI et Marine CORRE, les deux créatrices de Pique-Assiette, un restaurant convivial ouvert en juin 2024 à Piriac-sur-Mer (Loire-Atlantique). « J'ai des entrepreneurs dans mon entourage, explique Louise. Pourtant, je n'avais jamais entendu parler de cette formation. Marine et moi nous sentions prêtes et notre projet de restaurant était bien avancé, nous avons même signé pour les locaux. » Mais, suite à une rencontre avec Claire Grouard, de la CCI de Saint-Nazaire, Louise se dit qu'elles peuvent bien s'accorder cette semaine de formation.

« C'était très intense, afin de couvrir toutes les facettes du métier, de la compta, du juridique, l'assurance. On a vraiment pris conscience de ce que voulait dire devenir chef d'entreprise. D'ailleurs,

certaines des participants ont été un peu effrayés ! Il y avait même des échanges plus personnels sur ce que cela implique en termes de changement de vie. » Financé par [France Travail](#) pour Louise, alors demandeuse d'emploi, mais payé de sa poche par Marine, aucune des deux ne regrette ce stage.

« C'est notamment face à l'expert-comptable formateur qu'on a pris conscience qu'on ne pourrait pas gérer cette partie seules et que nous avons décidé de faire appel à un expert-comptable, détaille Louise. Nous aurions eu de mauvaises surprises sans ce stage et nous n'aurions pas pu payer ces différents intervenants individuellement. Une telle formation, selon moi, cela devrait être quasiment obligatoire ! »

### **Formation obligatoire ou totale liberté ?**

Obligation ? Le débat émerge du côté de plusieurs organisations et réseaux. « Nous appelons à une obligation de formation rapide et généralisée, lance ainsi l'organisation patronale UMIH. Afin d'enrayer les défaillances massives et d'assurer la pérennité des entreprises du secteur, nous souhaitons que cette formation soit rendue rapidement obligatoire pour tout nouvel entrepreneur de l'hôtellerie-restauration. »

Côté artisanat, la position semble claire : « Parfois, le savoir-faire artisanal n'est pas suffisant pour assurer la pérennité d'une entreprise et le manque de formation participe au sentiment d'isolement ressenti par les artisans face aux tâches administratives, insiste Joël Fourny. Ces formations sont vraiment nécessaires pour appréhender les enjeux de gestion d'une entreprise et c'est pour cela que nous sommes favorables à ce que certaines revêtent un caractère obligatoire. C'est en particulier le cas de celles qui aident à se projeter dans l'activité et à acquérir les connaissances de base pour piloter et gérer sereinement une entreprise. »

### **Lire aussi :**

[Business Clichés : entrepreneur, cela ne s'apprend pas !](#)

Et côté entrepreneurs ? Les avis sont partagés, entre les tenants d'une liberté totale, et ceux, peut-être échaudés par leur propre expérience, qui sont plutôt favorables à une formation « passage obligé ». Pour le moment, pour les aspirants créateurs en quête de bases solides mais aussi de souplesse, les réseaux d'accompagnement type BGE proposent eux aussi des modules de formation en présentiel ou distanciel, éligibles au CPF, très orientés vers la création, mais adaptables en fonction de vos besoins précis.

Pas prêts à retourner sur les « bancs de l'école » ? N'oubliez pas les [Mooc](#) et formations en ligne. Sur ce terrain, Bpifrance propose par exemple une Université des savoirs, avec des formations courtes sur des points précis. Bref, ici, pas d'obligation, du sur-mesure. En attendant, peut-être, une évolution du système.